le Lien infoflash 317
janvier 2023

Information municipale

Le plan neige est, comme chaque année, réactivé.

1 – Ce qui est assuré par les services municipaux :

• le 4x4 fera en priorité les points hauts (la Buissonnière, Fontvieille, le Roule…) ; le camion se concentrera sur le centre-ville et ses alentours ; les tracteurs se chargeront des secteurs difficiles d'accès, les écoles et les parkings,

• nous vous rappelons que des bacs de sel mélangé à de la pouzzolane, au nombre de 15, sont répartis sur le territoire communal. Ces bacs sont à la disposition des usagers pour traiter les espaces publics uniquement, ils ne sont pas à usage privatif,

• merci aux automobilistes de bien se garer afin d'éviter les accrochages pendant les tournées de déneigement.

• dans les rues étroites et/ou en cas de stationnement des deux côtés ne laissant pas une place de passage suffisante aux engins, le déneigement risque de ne pas pouvoir être assuré.

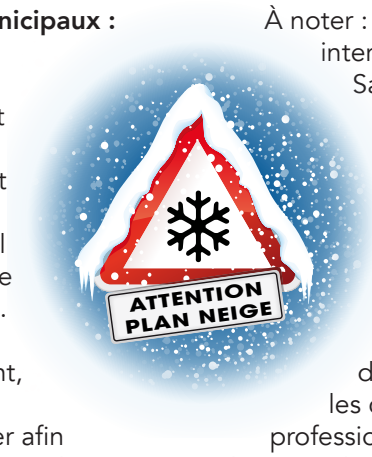

À noter : le déneigement des voiries d'intérêt intercommunal est assuré par les services de Saint-Etienne Métropole. Il s'agit notamment des rues Victor-Hugo, Salvador Allende, de la République (de Sorbiers jusqu'à la rue des anciens combattants) et des Anciens combattants.

2 – Ce qui reste à la charge des riverains :

L'article 6 de l'arrêté municipal du 6 mai 1996 précise : « Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou leurs locataires, les concierges, les commerçants, les artisans, les professions libérales ou autres sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons et sur leurs trottoirs. En cas de verglas, ils jetteront du sable ou du sel (ou, mieux, un produit déverglaçant). Leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident dont la cause serait due au non-respect de ces obligations. »

Nous comptons que chacun, automobiliste, riverain ou piéton fera un effort de bon sens, de patience et de vigilance pour favoriser un comportement « citoyen ».

Extinction nocturne de l'éclairage public

Dans le contexte actuel de maîtrise des énergies, une politique environnementale et financière volontaire et économe en matière d'éclairage public s'impose à l'ensemble des communes. La question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient une priorité. En effet, outre la limitation de la « pollution lumineuse », c'est une économie de près de 50% de la facture de l'éclairage public qui peut être réalisée. Ainsi, à compter du début **janvier 2023**, la commune s'engage à éteindre l'éclairage public de l'ensemble de sa voirie entre 23h et 5h du matin, comme dans les villes voisines.

Le recensement de la population va commencer le **jeudi 19 janvier 2023**. Les habitants de La Talaudière seront prévenus par un courrier de la Mairie. Le recensement pourra se faire en répondant à un questionnaire papier ou sur un site internet. Plus d'informations sur https://www.le-recensement-et-moi.fr

Nouvelles règles de tri des déchets ménagers

Le **1er janvier 2023**, la Métropole met en œuvre l'extension des consignes de tri sur le bac jaune : tous les emballages, quelle que soit leur nature, ainsi que les papiers, pourront être triés par les habitants dans le bac jaune. Il s'agit d'une évolution visant à simplifier le geste de tri, et donc à augmenter la quantité d'emballages et de papiers triés.

Le ramonage des cheminées, fours et fourneaux doit être effectué au moins une fois chaque année (Code général des collectivités territoriales - art. L2213-16).

Remise des prix des maisons fleuries et décorées Les Talaudiérois qui participent toujours plus nombreux aux deux concours organisés par le Comité des Fêtes seront récompensés **le vendredi 13 janvier à 19h** lors d'une cérémonie de remise des prix au Pôle Festif.

www.mairie-la-talaudiere.fr
Place Jean-Moulin - CS 30141 - 42351 La Talaudière cedex / 04 77 53 92 00 - contact@mairie-la-talaudiere.fr
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Pôle Jeunesse

Coup de pouce de 250 euros pour les jeunes Talaudièrois étudiants/actifs de 18-25 ans en cours de permis. Info complète disponible sur les différentes aides au permis.
Aide au Permis : la commune propose une nouvelle aide au permis pour les jeunes étudiants/jeunes actifs 18-25 ans de La Talaudière dont le quotient familial est compris entre 0 et 1000. En partenariat avec les auto-écoles de La Talaudière.
Information et dossier au Pôle Jeunesse La Talaudière, 31 rue Evrard-42350 La Talaudière. Contacts : pij@latalaudiere.fr ou 04 77 53 95 30 / 06 84 75 35 26

Forum des métiers : Les parents d'élèves organisent un forum des métiers au collège de La Talaudière le **samedi 21 janvier 2023** de 9h à 12h pour les élèves de 3e et 4e. De nombreux professionnels seront là pour échanger sur leur métier. Les jeunes et animateurs du Pôle Jeunesse aussi ! Ils vous présenteront l'infoLab' orientation, la boussole des jeunes, les métiers de l'animation, le SNU, le service civique, le BNSSA…
Les parents d'élèves recherchent également des parents qui souhaiteraient profiter de cet évènement pour faire découvrir leur activité et métiers aux élèves.
Contact : fcpe.forumdesmetiers.latalaud@gmail.com

Le défilé-carnaval et le feu de joie

sont de retour. Cette année, nous fêterons tous ensemble la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps le **samedi 18 mars.**
Le thème de l'édition 2023 vous sera dévoilé très prochainement…
Associations, écoles, groupes de quartier qui souhaitez participer, manifestez-vous auprès de l'équipe d'organisation en adressant un message par mail à : contact@mairie-la-talaudiere.fr

Un début d'année à "grand spectacle" au Sou

Après plusieurs années d'attente (pour cause de Covid), les Québécois du groupe « Le vent du Nord » arrivent enfin au Sou le **jeudi 19 janvier** à 20h30.
Ils nous offriront leur concert événement « 20 ans » qu'ils viennent présenter pour quelques dates exceptionnelles en France.
Si vous n'avez pas encore réservé vos places, il reste encore quelques disponibilités à saisir. Faites vite !
Quant aux fans de Cali, rendez-vous est pris pour le jeudi 2 février à 20h30 pour son concert en solo « Ne faites jamais confiance à un Cowboy ».
Informations et réservations : 04 77 53 03 37 ou billetterie-lesou@latalaudiere.fr

Divers

Centre social L'horizon

- Stage d'art floral, **14 janvier**, 9h30 à 12h, au Centre Socio-Culturel L'Horizon - Infos au 04 77 53 66 96
- Café des aidants, **20 janvier**, de 15h à 16h30, au Centre Socio-Culturel L'Horizon.

Les Amis Lecteurs

Les Amis Lecteurs, associés au Centre Socio-Culturel L'Horizon, à la bibliothèque municipale et à la librairie Bleue comme une orange, organisent les Nuits de la Lecture **du 18 au 21 janvier**. Programme sur le site internet : https://lesamislecteurs.wordpress.com/

Cyclo Talaudière / Sorbiers: adhésions

Les fêtes de fin d'année passées, le temps des bonnes résolutions arrive avec la prise de la licence. Que vous soyez nouveaux ou anciens adhérents, amateurs de vélo route, VTT, vélo loisirs, vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à vous renseigner par mail : henri.gallot@free.fr, à visiter notre site «club-cts.com» ou à vous rendre à la permanence du club, 16, rue de la Chazotte à La Talaudière, chaque vendredi de 18 à 19 heures jusqu'à fin janvier.

Cap Danse

Ados et adultes qui n'avez pas encore choisi comment bouger et vous vider la tête, prenez de bonnes résolutions pour 2023 et n'hésitez pas à nous rejoindre à partir de janvier !
Le mercredi, au pôle sportif, les ados peuvent faire du modern'jazz (16h30) ou du classique (17h30) et le jeudi soir (19h15), sous la salle omnisport, ados et adultes peuvent danser ensemble sur du bon son, dans un cours de Cardio-Groove énergisant !
Infos sur notre site : https://www.capdanse-talaudiere.fr

Bienvenue à

- Madame Clara Randanne, ostéopathe, qui vient de s'installer au 8 rue Lazare Carnot à La Talaudière.
Tél 06 61 68 15 30

- La boutique Smokeur, magasin de cigarettes électroniques, qui vous accueille du lundi au samedi, de 10h00 à 19h00 non stop, au 12 rue Victor Hugo à la Talaudière.
Tél 06 22 86 20 15 - Kmichel42.km@gmail.com

Prochaine réunion du Conseil municipal : **LUNDI 30 janvier** à 18h30, en Mairie (*ouverte au public*)

Édité par la Municipalité de la Talaudière - diffusé gratuitement, reproduction et vente interdite